

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vendredi 5 juin 2026 à 19 h 30

Membres présents : M Jean-Michel BAUD, Mme Roselyne DEFASNE, M Delphin GOUGET, M Dorian LAFFLY, Mme Audrey MAGNIN, Mme Emmanuelle PIERRE, Mme Cyndi PIGUET, M. Stéphane POULIN, Mme Gilberte VOIRAND VUILLEMIN

Absents excusés : M Antoine DREZET (procuration à M BAUD)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle PIERRE conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Date de convocation : 29/04/2026

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 4 mai 2026
2. Présentation du plan d'aménagement forestier par l'ONF
3. Élection des délégués pour les élections sénatoriales du 27/09/2026
4. Décision modificative n°1 budget commune
5. Devis et délibérations
6. Questions et informations diverses

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 04/05/2026

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à présenter concernant le précédent procès-verbal de séance du 4 mai 2026. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Présentation du plan d'aménagement forestier par l'ONF

M. DEFOSSE, technicien Forestier en charge de la FC de Bouverans et M. LEPAGE MICHEL-AMADRY, Chef de projet Aménagement sont venus présenter le plan d'aménagement forestier.

Les objectifs de la réunion visaient à présenter :

- Le principe de l'aménagement forestier,
- Le contexte local de la forêt communale de Bouverans
- Le résultat de l'étude foncière,
- Le bilan de gestion du dernier aménagement

L'aménagement forestier est le document technique qui organise la gestion durable d'une forêt.

Il se base sur une analyse des potentialités et des contraintes du milieu, du contexte socio-économique et de la gestion passée.

Dans ce document sont définis pour un laps de temps déterminé, ici vingt ans (2026 - 2046) :

- les orientations de la gestion à long terme,
- un programme d'actions nécessaires à la réalisation de ces orientations : coupes, travaux, équipements...

Un bilan financier prévisionnel conclut l'aménagement et met en évidence les besoins en réinvestissement de revenus bruts ou en financements externes pour en permettre la mise en pratique.

Actuellement, nous retenons une surface cadastrale de : 322,79 ha de forêt bénéficiant du Régime Forestier. Lors du dernier aménagement en vigueur 3,2500 ha ont été appliqués au Régime Forestier. À la suite de l'analyse foncière et de la proposition d'application au conseil précédent, 52,7380 ha ont été appliqués au Régime Forestier en 2025. Cet ajout a porté la surface de la forêt de 270,05 ha à 322,79 ha.

La forêt communale des Combes se trouve dans les régions IFN « Deuxième plateau du Jura » et « Haut-Jura » entre 860 et 1090 m d'altitude. Cette région se caractérise par un substrat argilo-limoneux, plus ou moins épais recouvrant une roche mère fracturée calcaire.

Le climat est de type montagnard.

L'aménagement échu prévoyait :

- La conversion en futaie irrégulière,
- Production de bois d'œuvre résineux accompagné de feuillus et de bois de feu,
- Rajeunissement et décapitalisation des peuplements trop vieillis,



- Exercice de la chasse,
- Protection générale du milieu et accueil du public,
- Volume prévu à récolter : 1577 m3/an.

Lorsque l'on fait le bilan sur la période 2007-2025, il apparaît que :

- 118 % du volume prévu annuellement a été récolté, soit 1855 m3/an. En raison des dépérissement dû à la crise sanitaire sur les résineux.
- 398 m3/an sont des produits accidentels

Il convient désormais de privilégier une adaptation proactive face aux changements climatiques.

Les stratégies privilégiées au niveau national :

- Régénération naturelle
- Plantation de nouvelles espèces plus adaptées
- Maximiser la diversité

3) Élection des délégués pour les élections sénatoriales du 27/09/2026

Le 27 septembre 2026 se tiendront les prochaines élections sénatoriales. S'agissant d'un scrutin au suffrage universel indirect, un collège électoral doit être constitué en vue de procéder au renouvellement des mandats des 3 sénateurs du Doubs. Ce collège comprend notamment des délégués communaux.

Ainsi, toutes les communes du Doubs devront se réunir le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les titulaires puis les suppléants sont élus séparément, au scrutin majoritaire à deux tours. Le panachage est autorisé et la parité n'est pas obligatoire.

Pour être éligible à la fonction de délégué, il faut :

- disposer de la nationalité française
- être inscrit sur les listes électorales de la commune
- jouir de ses droits civils et politiques
- ne pas être militaire en position d'activité (communes de -9000 hab)

Après avoir effectué la mise en place du bureau électoral présidé par le Maire, composé d'un secrétaire, des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes, le conseil municipal procède à l'élection du délégué titulaire.

Election du Délégué

1^{er} tour : votants : 10

suffrages exprimés : 10

majorité absolue : 6

M Jean-Michel BAUD : 10 voix

M Jean-Michel BAUD ayant obtenu 10 voix est élu Délégué de Bouverans

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des trois délégués suppléants.

Election des suppléants

1^{er} tour : votants : 10

suffrages exprimés : 10

majorité absolue : 6

Mme Gilberte VOIRAND VUILLEMIN ayant obtenu 10 voix est élue suppléante

Mme Cyndi PIGUET ayant obtenu 10 voix est élue suppléante

M Delphin GOUGET ayant obtenu 10 voix est élu suppléant

4) Décision modificative n°1 budget commune

Nous avons reçu la facture n°3 de l'entreprise COLAS, concernant les travaux d'aménagement de la rue du vieux pont, pour un montant de 67 528.26 €. Or le compte 231/23 n'a pas été suffisamment budgétisé (36 064 € disponible) Il convient donc de faire une décision modificative afin d'augmenter les crédits du c/231.

Comme le budget principal est en suréquilibre en fonctionnement, il est possible de réaliser la modification suivante :

- Ajouter 32 000 € au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement
- Mettre la même somme au chapitre 021 des recettes d'investissement pour l'équilibre



- Ensuite, ajouter cette somme au chapitre 23 c/231 des dépenses d'investissement

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	295 329.26 €	0.00 €	32 000.00 €	327 329.26 €
Total général des recettes d'investissement (1)	295 329.26 €	0.00 €	32 000.00 €	327 329.26 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	583 074.11 €	0.00 €	32 000.00 €	615 074.11 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	651 208.05 €	0.00 €	0.00 €	651 208.05 €

(1) Tous les chapitres (mouvements ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser la décision modificative précitée**

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 – Abstention : 0

5) Devis et délibérations

- Entretien des bords de route

La SAS CHAUVIN CLEMENT a fait parvenir le devis pour l'entretien annuel des bords de route de la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et le devis étudié, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition de la SAS CHAUVIN CLEMENT pour un montant de 88 € HT/heure**
- **Autorise M le Maire à signer le devis**

Résultat du vote : Pour : 10- Contre : 0- Abstention : 0

- Salle de bains appartement communal 1 grande rue

Suite au sinistre dégâts des eaux survenu le 29/01/2025, il est nécessaire de procéder à la réparation de la salle de bains de l'appartement 1 grande rue et notamment de procéder à la dépose et repose d'éléments sanitaires.

Des devis ont été demandés et M le Maire donne lecture des devis

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, les devis étudiés et après en avoir délibéré :

- **Approuve le devis de l'entreprise SCS pour la dépose et repose d'éléments sanitaires d'un montant de 1 000 € HT**
- **Autorise M le Maire à signer le devis**

Résultat du vote : Pour : 10- Contre : 0– Abstention : 0

6) Questions et informations diverses

- **Fleurissement du village** : Mme VOIRAND-VUILLEMIN, Mme PIGUET et M GOUGET ont fleuri les fontaines, les jardinières ainsi que les tombes des soldats et celle de Mme CHAGROT, donatrice.
- **Prévoir** la réfection des croix des soldats au cimetière et l'entretien du monument aux morts
- **Le bilan** de la fête des dames est très positif
- **Les membres** du conseil municipal organiseront une visite des bâtiments communaux afin d'évaluer les travaux futurs
- **Ventes de bois aux habitants** : 7 lots ont été vendus aux enchères

La séance est levée à 21h 55

Le secrétaire de séance
Mme Emmanuelle PIERRE

Le Maire
M Jean-Michel BAUD

